

# Commune de ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de HAGUENAU WISSEMBOURG

--oOo--

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 14 janvier 2023 à 9h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 6 janvier 2023

Membres élus ..... : 19  
Membres en fonction ..... : 19  
Membres présents ..... : 18  
Absent(s) avec procuration(s) : 1  
Absent(s) ..... : 0

Quorum ..... : 10

**Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,**

**En présence de :** BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,

et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim, , LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

**Absent(s) excusé(s) :** KOCHER Marilyn (pouvoir à HOCH Marie-Catherine), DUMOULIN Frédéric (pouvoir à partir de 10h41 à HUSEJNI Afrim)

**Absent(s) non excusé(s) :** /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

La séance débute à 9h.

Le Maire salue les conseillers municipaux et les remercie pour leur présence.

Il excuse :

- Mme Marilyn KOCHER qui donne pouvoir à Mme Marie-Catherine HOCH

Il indique que M. Frédéric DUMOULIN devra quitter la séance en cours de réunion et qu'à son départ il donne pouvoir à M. Afrim HUSEJNI.

Il propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

### Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

A. Affaires financières

1. Débat d'orientation budgétaire : investissements 2023
2. Subventions

B. Sécurité publique

1. Plan communal de sauvegarde et information sur les risques majeurs
2. Risques de délestage électrique

C. Urbanisme

1. Projets d'aménagement de lotissements
2. PLUi

D. Animation

1. Événements passés : animations « Am Fridi vor Wihnàchte »
2. Événements à venir : journée de plantation, réunion publique, nettoyage de printemps, séjour dans le Limousin

Divers

\*\*\*\*

## **Désignation d'un secrétaire de séance**

### Délibération 2023/01/14 – 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**DESIGNE** Roger BOEHM, secrétaire de séance.

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022**

### Délibération 2023/01/14 – 02 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 a été transmis par mél du 12 janvier 2023 aux conseillers municipaux.

Le Maire demande s'il y a des observations.  
Aucune observation n'étant émise, il propose au Conseil municipal son approbation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022.

## **A. Affaires financières**

### **1. Débat d'orientation budgétaire : investissements 2023**

#### Délibération 2023/01/14 – 03 – Débat d'orientation budgétaire – investissements 2023

Le Maire rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les collectivités et établissements publics administratifs de plus de 3 500 habitants, il y a obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire.

La Commune de Roeschwoog n'est pas tenue de tenir ce débat, mais le Maire explique qu'il s'est toujours attaché à le faire.

Le Maire expose qu'il a déjà engagé la réflexion lors de la séance du 12 décembre 2023 en soulignant le contexte économique et social dans lequel le budget de l'exercice 2023 sera voté :

- explosion des coûts de l'énergie (estimation de 140 000 € de dépenses énergétiques en plus)
- forte inflation : augmentation des coûts des travaux et des frais de maintenance
- augmentation des impôts locaux « part communale » et de la taxe d'aménagement en 2022
- pas de recours à l'emprunt depuis 2017 hormis pour le Budget lotissement Zwederlich en 2020
- le conseil municipal aura à décider en 2023 quant aux deux gros projets du mandat : la construction du nouveau périscolaire et la réalisation d'une résidence seniors (acquisition des locaux professionnels).

Le Maire réitère ses propositions de lignes directrices pour le budget de l'exercice 2023 :

#### **1. Prévoir les moyens de mettre en œuvre les projets**

- Périscolaire : route d'accès au périscolaire et rénovation de la place des cérémonies
- Résidence senior-centre de santé : permis d'aménager et route d'accès
- Acquisitions foncières

#### **2. Pas d'autres « gros investissements » (supérieurs à 100 000 €)**

- Toit photovoltaïque de la médiathèque
- Pas de réfection de routes entières mais « petits » travaux de voirie (débouché de la rue des Bergers, avaloirs rue Principale, reprises ponctuelles de chaussée...)
- Travaux nature : Gaenseweid et autres plantations
- Réflexion concernant nos immeubles et logements communaux.

La Commission Travaux s'est réunie le 5 décembre 2022 puis ce 10 janvier 2023 pour travailler sur les projets de chantiers et d'investissement.

Roger BOEHM, adjoint en charge des finances, fait un retour des propositions et conclusions de la commission et présente au Conseil municipal, les projets d'opérations d'investissement et grosses dépenses de fonctionnement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.  
Des choix et priorités devront être définis par le Conseil municipal pour le budget de l'exercice 2023.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Réflexion approfondie sur l'avenir des bâtiments communaux

6 bâtiments construits avant l'ère industrielle à diagnostiquer (problème d'humidité, qualité des façades/isolation extérieure, problème de planchers...)

- Eglise
- Chapelle
- Presbytère
- Foyer Paroissial
- Ancien Notariat
- Mairie

Le 19 janvier à 9h30 : visite des bâtiments par M. Jean Christophe BRUA, architecte du patrimoine.

Il est proposé que M. BRUA établisse un diagnostic-études afin de définir un plan de travaux pluriannuels et de prévoir les crédits nécessaires pour cette étude au budget de l'exercice 2023.

Le Maire invite les conseillers disponibles pour participer à cette visite.

- Réflexion sur le problème de stockage/agrandissement de l'espace pour les ateliers communaux

## **PRESBYTERE :**

- Réfection / remplacement douche

## **MOC / SALLE POLYVALENTE**

- Asservissement éclairage de panique / déclencheurs incendie
- Remplacement vidéo projecteur "annexe"
- Parquet MOC : remplacement / reprise de lattes + ponçage et vitrification (6160 € TTC)

## **BATIMENTS DIVERS**

- Remplacement blocs secours et alarme anti intrusion dans différents bâtiments (ateliers communaux...)

## **DIVERS TRAVAUX LOGEMENTS / LOCAUX COMMERCIAUX COMMUNAUX**

- Ancienne trésorerie - logement : rénovation / amélioration cuisine
- Ancienne trésorerie magasin d'optique : remplacement de 2 fenêtres
- Ancienne trésorerie - problème crépis façade
- Ancienne trésorerie - problème gouttières
- 5 rue de l'Ancre : "Cabanon" pour vélos et poubelles
- 5 rue de l'Ancre : Cloisonnement grenier (avec lattes)

## **MATERIEL ET MOBILIER ADMINISTRATIFS**

- Acquisition de matériel informatique

## **MATERIEL ET OUTILLAGE DIVERS**

- Nouveau véhicule

## **ECOLE MATERNELLE / PERISCOLAIRE :**

- Mobilier salle de restauration

## **MAIRIE :**

- Mains courantes rampes d'escalier
- Alarme incendie
- Remplacement des volets bois extérieurs façade sud
- Humidité du bâtiment : crépi à la chaux
- Réparation / mise aux normes du paratonnerre

## **MEDIATHEQUE :**

- Remplacement panneaux photovoltaïques
- Occultation et protection solaire salle de conférence à l'étage
- Remplacement blocs de secours
- Matériel informatique
- Acquisition de tables à roulettes
- Acquisition d'un petit meuble pour l'accueil et dessertes
- 15ème anniversaire médiathèque

### **EGLISE / CHAPELLE :**

- Réparation porte d'entrée
- Mise en peinture porte d'entrée
- Remplacement abat-sons de l'espace au niveau des cloches
- Réparation / mise aux normes du paratonnerre
- Echelle meunier pour le grenier (restes à réaliser 2022)

### **LOTISSEMENT WASSERTURM IMMENLACH**

Plantation d'arbres rue des Mérovingiens  
Acquisition d'une partie de terrain section 7 parcelle 725 (rue Immenlach)  
Réalisation trottoirs rue de l'Europe  
1/2 chaussée le long du n°8 rue Fleckenstein

### **TRAVAUX DE VOIRIE RUE PRINCIPALE**

- Acquisitions foncières phase III (cession gratuite par le Crédit Agricole) - frais d'acte
- Acquisitions foncières phase I (garage Sandrock)
- Reprise des avaloirs
- Coffret alimentation forains

### **TRAVAUX DE VOIRIE**

- Reprise de voirie rue des Bergers
- Travaux de voirie rue de l'Etang (aménagement d'écluses et plantations d'arbres)
- Reprise voirie / avaloir rue de la Gare (propriété Fischer)
- Chemin piétonnier "Lotissement Limousin"
- Trottoir rue Neuve devant Cordier
- Trottoir devant la propriété 34 rue de l'Ancre
- Cour du foyer paroissial
- Accès au parking pour le nouveau périscolaire

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

Remplacement des ampoules sodium par des ampoules led (dernière phase) 120 ampoules (environ 10 300 € HT)  
Mise en place du semi-nocturne (facture à venir)

### **ACHAT DE TERRAINS / EMPRISES FONCIERES**

Emplacement réservé propriété 34 rue de l'Ancre : frais d'achat et frais notariés  
Emplacement réservé terrain 22 rue de l'Ancre : frais d'achat et frais notariés  
Elargissement trottoir propriété 51 rue Neuve : frais d'achat et frais notariés  
Emplacement réservé élargissement chaussée rue de l'Ancre (propriétés n°30 au n°32)  
Acquisition terrain pour réalisation d'un cheminement piétonnier Lotissement "Limousin " vers la rue Principale  
Elargissement emprise de voie rue des Bergers le long de la propriété du Crédit Agricole  
Acquisition terrain 100 rue de la Gare – frais d'achat et frais notariés  
Terrain SIVU (périscolaire) - frais notariés (budget périscolaire)  
Acquisition / échanges terrains cœur d'îlot « Cœur de village » / rue Principale  
Acquisition de terrains pour la réalisation d'un cheminement piétonnier Lotissement "Cœur de village " vers la rue de la Gare  
Acquisition de terrains pour l'extension de la zone d'activités intercommunale

### **INSTALLATIONS SPORTIVES**

Création d'un "pumptrack" à la Gaenseweid  
Arrachage des tuyas terrains de tennis

### **ETANG DE PECHE - NOUVEAU RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

Nouveau raccordement électrique "tarif bleu" suite à la suppression de la ligne aérienne, élimination du transformateur et modification de l'installation intérieure

### **ENVIRONNEMENT / FORET STAEDLY / TRAME VERTE ET BLEUE**

Plantations 2023 à la Gaenseweid  
Diagnostic état sanitaire à la Gaenseweid  
Résorption partielle de l'ancienne décharge (Sauungen)  
Etude BUFO pour la renaturation des étangs au Glacys (étang de pêche)  
Replantation parcelle sinistrée forêt Staedly (budget forêt)  
Plantations "Sainte Catherine"

## BUDGET PERISCOLAIRE / CONSTRUCTION PERISCOLAIRE

Financement budget annexe pour la construction du nouveau périscolaire  
Création d'un parking à l'arrière du cimetière et voie d'accès

## CENTRE MEDICAL / RESIDENCE SENIORS

Diagnostiques / études / permis d'aménager  
Démolition des bâtiments  
Abattage des arbres

## NUMERISATION ETAT CIVIL ET REFECTION REGISTRES

Numérisation des actes d'état civil + réparation des registres

## SAUVEGARDE PATRIMOINE BATI ALSACIEN

"Abri / accueil" cyclistes

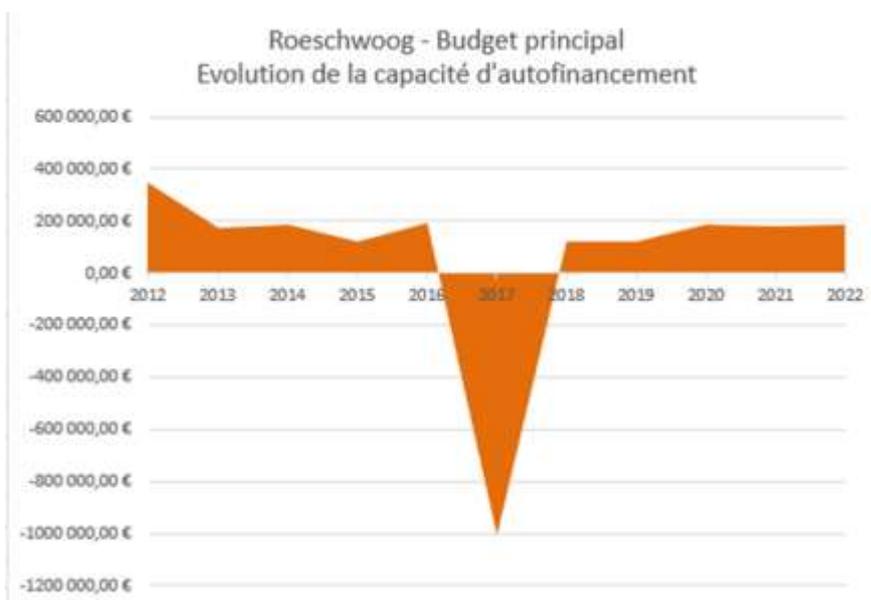
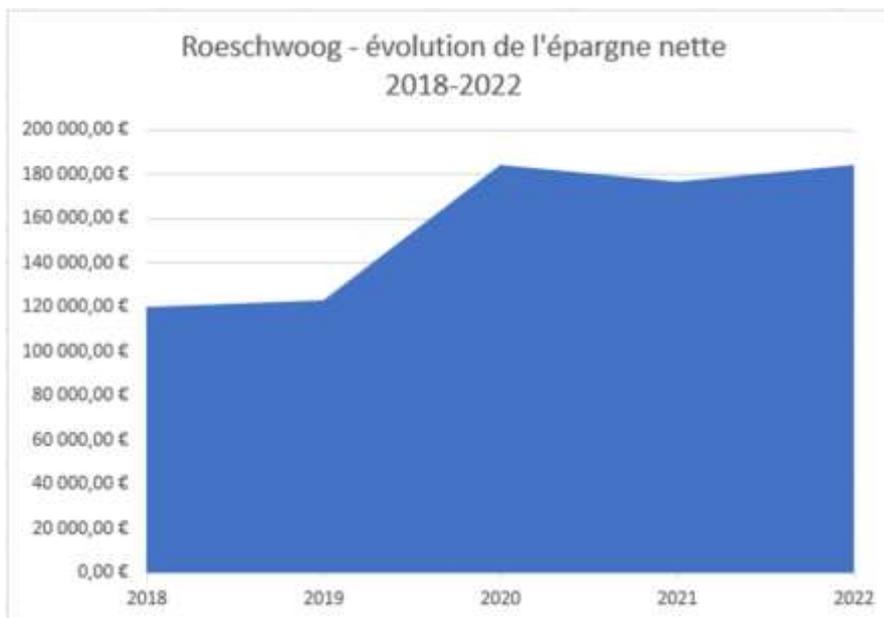
## SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Subvention exceptionnelle acquisition équipements vestimentaires ATR  
Subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un robot tondeuse par le SCR

Au vu des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 (les résultats ne sont pas encore définitifs, certaines écritures rattachées à l'exercice 2022 ne sont pas encore prises en charge par le Trésor public et les identités de valeur du compte administratif communal ne sont pas encore vérifiées avec les indications du compte de gestion de la trésorerie), il est exposé ensuite les éléments suivants :

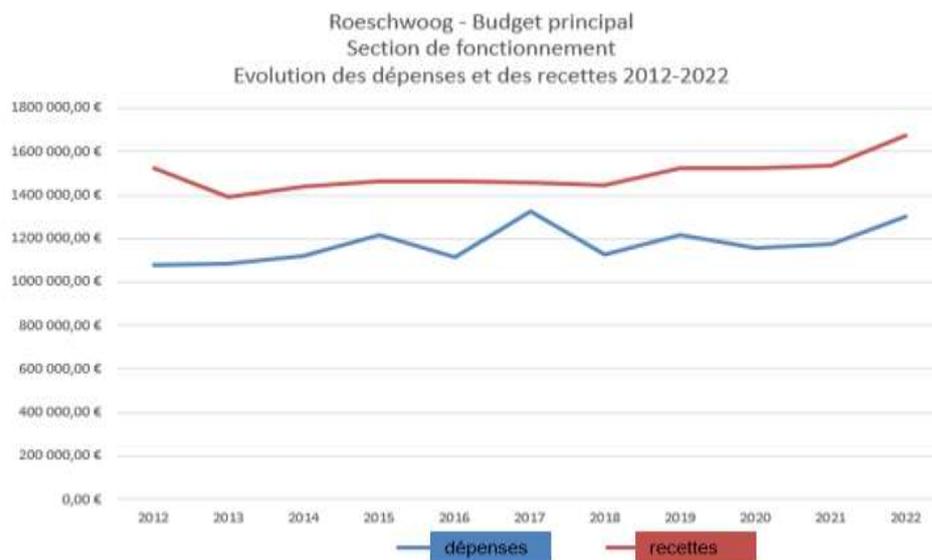
### Budget principal - capacités d'autofinancement exercices 2018 à 2022

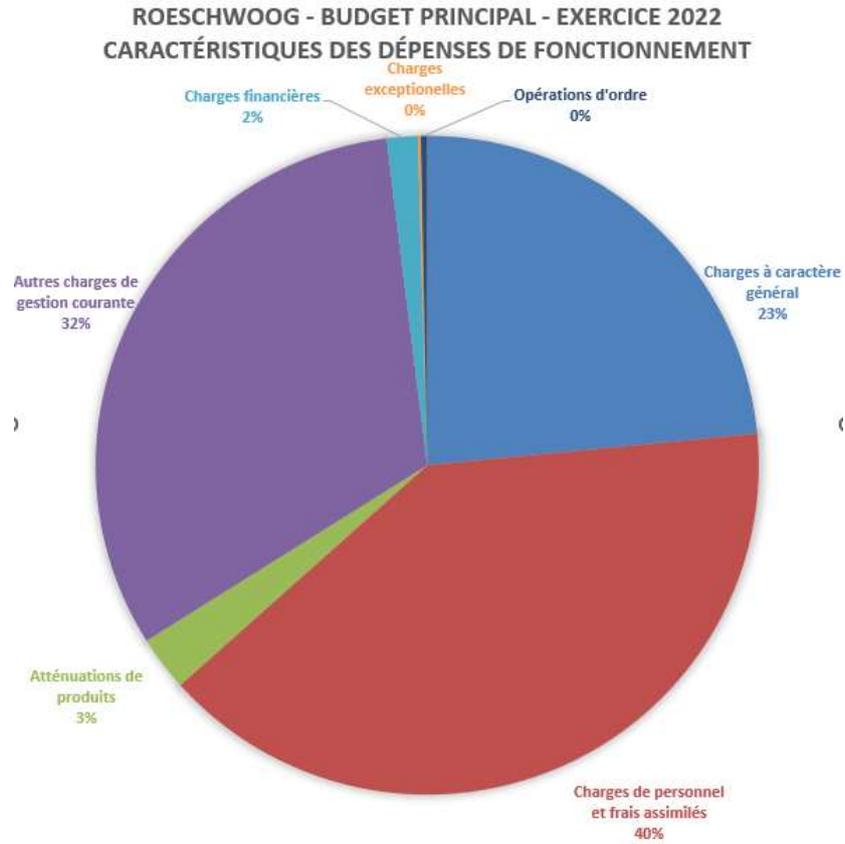
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT EXERCICES 2018 à 2022						
13/01/2023	Estimatif - résultats 2022 non définitifs	2018	2019	2020	2021	2022
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
011	Charges à caractère général	239 274,35 €	241 028,78 €	213 580,14 €	239 204,87 €	304 709,33 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	485 107,69 €	500 385,36 €	508 201,53 €	501 815,55 €	518 194,54 €
014	Atténuations de produits	34 906,00 €	34 906,00 €	34 906,00 €	34 906,00 €	34 906,00 €
65	Autres charges de gestion courante	326 532,02 €	405 324,35 €	369 343,58 €	373 456,62 €	415 177,84 €
66	Charges financières	28 936,04 €	25 789,64 €	23 832,98 €	21 839,90 €	19 809,61 €
67	Charges exceptionnelles	7 177,13 €	4 983,76 €	2 400,67 €	2 630,81 €	1 785,92 €
	Opérations d'ordre	4 305,96 €	4 305,96 €	4 305,95 €	607,34 €	3 961,89 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 126 239,19 €</b>	<b>1 216 723,85 €</b>	<b>1 156 570,85 €</b>	<b>1 174 461,09 €</b>	<b>1 298 545,13 €</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>					
013	Atténuation de charges	15 610,93 €	4 902,33 €	6 480,68 €	1 184,49 €	11 620,22 €
70	Produits des services, du domaine,...	154 235,50 €	171 242,20 €	176 476,67 €	165 596,48 €	178 076,49 €
73	Impôts et Taxes	905 501,32 €	919 103,63 €	957 059,89 €	1 005 931,76 €	1 097 764,15 €
74	Dotations, subventions et participations	233 032,89 €	228 443,49 €	240 868,86 €	214 526,83 €	230 768,61 €
75	Autres produits de gestion courante	123 020,77 €	145 818,30 €	136 200,04 €	136 985,75 €	135 096,32 €
76	Produits financiers	1,44 €	1,44 €	1,34 €	1,25 €	1,25 €
77	Produits exceptionnels	12 886,23 €	52 611,88 €	7 345,60 €	13 119,12 €	19 654,17 €
	<b>Total recettes</b>	<b>1 444 289,08 €</b>	<b>1 522 123,27 €</b>	<b>1 524 433,08 €</b>	<b>1 537 345,68 €</b>	<b>1 672 981,21 €</b>
	<i>Epargne de gestion : recettes - dépenses sans les intérêts de la dette</i>	<b>318 049,89 €</b>	<b>305 399,42 €</b>	<b>367 862,23 €</b>	<b>362 884,59 €</b>	<b>374 436,08 €</b>
	<i>Epargne brute ou excédent de fonctionnement de l'exercice ou</i>					
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
16	Remboursement d'emprunts	198 184,98 €	181 952,69 €	183 909,35 €	185 902,47 €	190 408,72 €
	<b>Epargne nette ou capacité d'autofinancement des opérations d'investissement - Estimation</b>	<b>119 864,91 €</b>	<b>123 446,73 €</b>	<b>183 952,88 €</b>	<b>176 982,12 €</b>	<b>184 027,36 €</b>



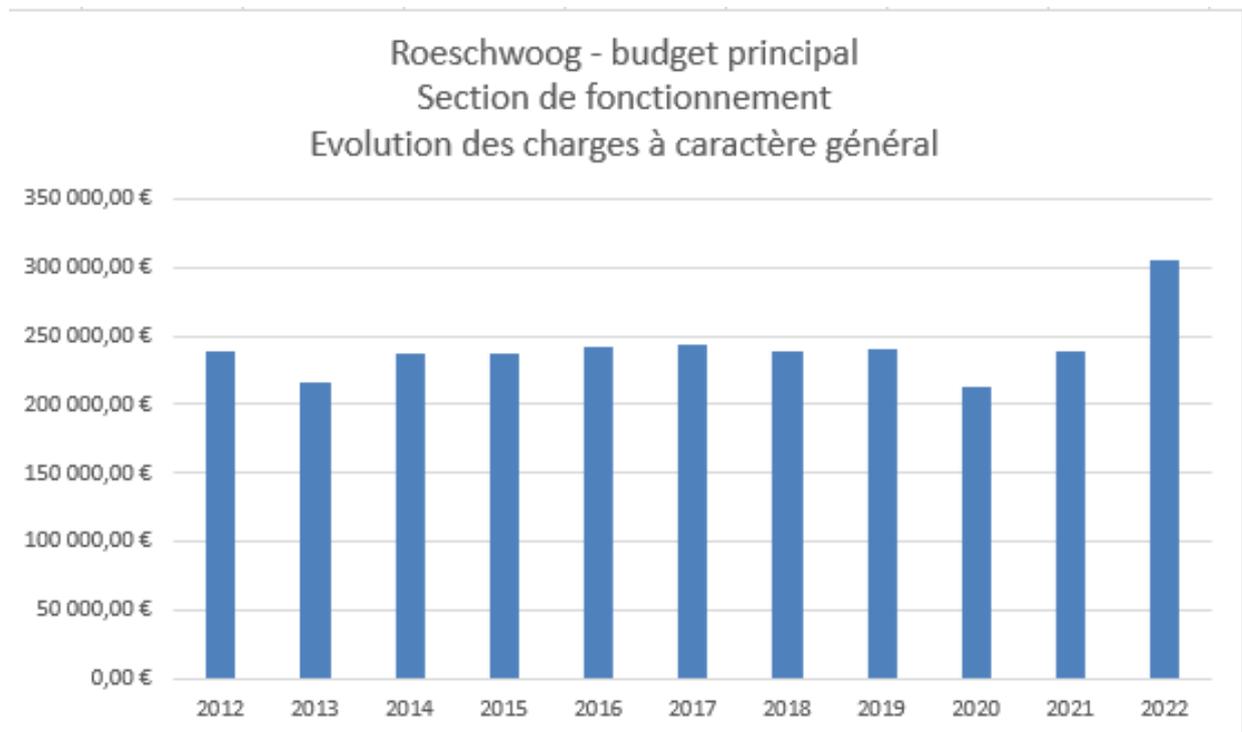
Pour mémoire : le refinancement de prêts en 2017 a fortement impacté la capacité d'autofinancement.

#### Budget Principal - évolution des recettes et dépenses de la section de fonctionnement

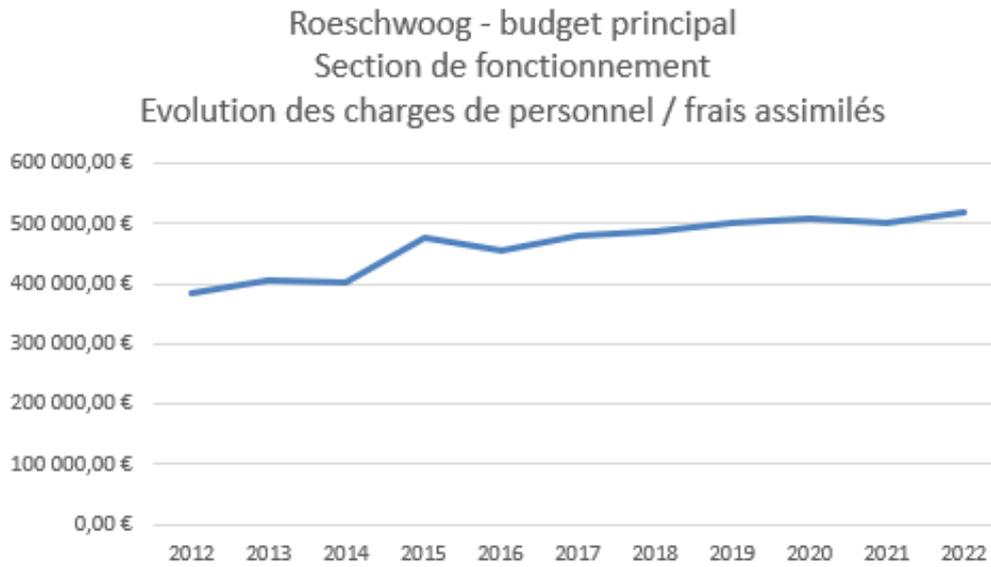




Budget principal - évolution des charges à caractère général (chapitre 011 au budget)

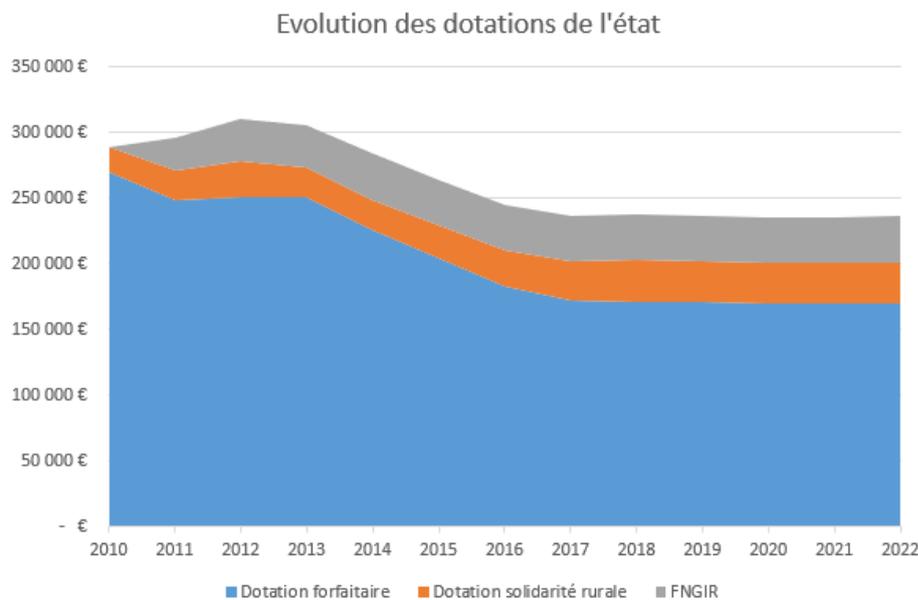


Budget principal - évolution des charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012 au budget)



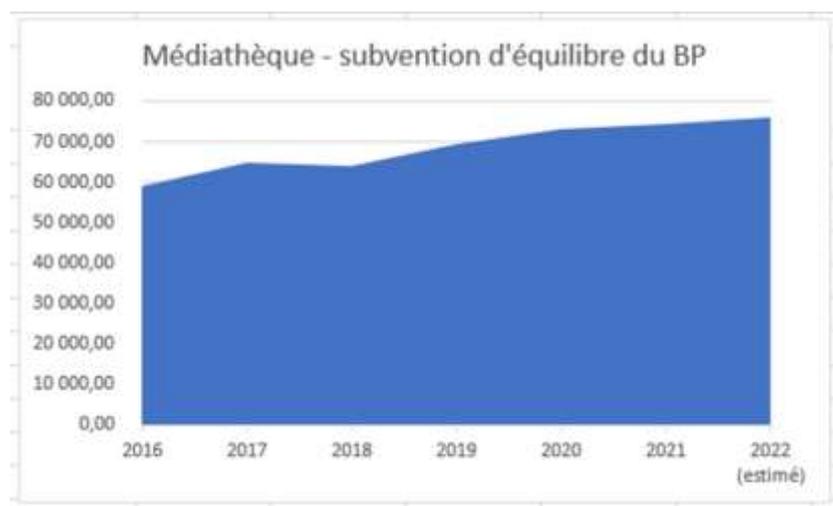
Budget principal - évolution des principales dotations de fonctionnement versées par l'Etat

Dotations de fonctionnement versées par l'Etat	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	269 648 €	248 832 €	251 276 €	251 556 €	226 150 €	204 520 €	183 231 €	171 742 €	171 314 €	170 550 €	170 228 €	169 367 €	169 772 €
Dotation solidarité rurale	19 258 €	22 819 €	26 627 €	21 838 €	23 048 €	24 596 €	26 816 €	30 194 €	31 539 €	31 445 €	30 604 €	31 015 €	31 517 €
FNGIR		24 390 €	32 256 €	32 516 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €	34 906 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 906 €</b>	<b>247 261 €</b>	<b>245 647 €</b>	<b>240 878 €</b>	<b>214 292 €</b>	<b>194 210 €</b>	<b>175 141 €</b>	<b>167 030 €</b>	<b>167 947 €</b>	<b>167 089 €</b>	<b>165 926 €</b>	<b>165 476 €</b>	<b>166 383 €</b>
Perte année N / année 2010		- 41 645 €	- 43 259 €	- 48 028 €	- 74 614 €	- 94 696 €	- 113 765 €	- 121 876 €	- 120 959 €	- 121 817 €	- 122 980 €	- 123 430 €	- 122 523 €



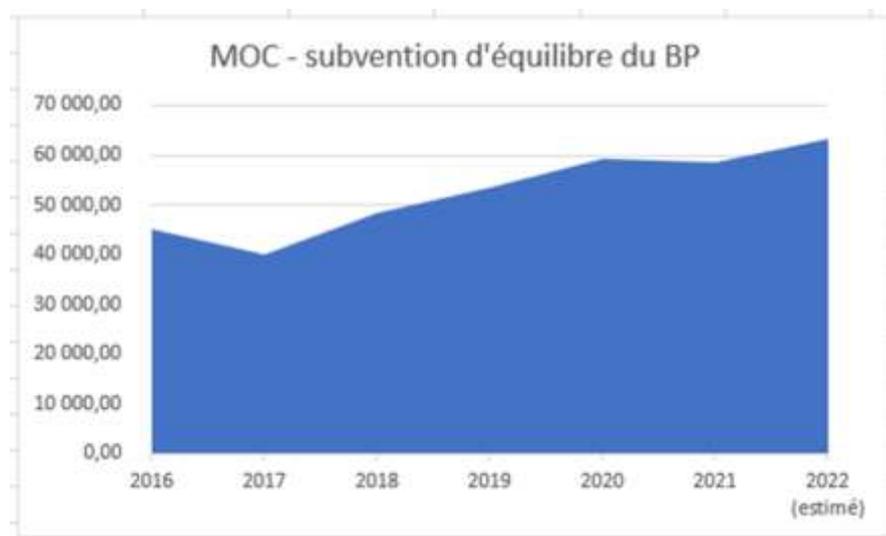
## Budget principal - charge du budget annexe Médiathèque

<b>Médiathèque</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 (estimé)</b>	<b>total sur 7 années</b>	<b>moyenne annuelle</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>72 953,03</b>	<b>75 820,87</b>	<b>74 086,38</b>	<b>78 324,52</b>	<b>79 065,66</b>	<b>81 746,31</b>	<b>81 018,36</b>		
dont charges salariales	50 058,11	51 650,42	46 080,92	58 478,72	59 760,22	59 906,13	61 836,74		
dont charges courantes	22 594,92	23 560,45	25 365,71	19 376,35	18 876,19	21 251,13	18 781,62		
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>72 953,03</b>	<b>75 820,27</b>	<b>74 086,38</b>	<b>78 324,52</b>	<b>79 065,66</b>	<b>81 746,31</b>	<b>81 018,36</b>		
dont abonnements	4 808,10	4 474,40	4 534,90	4 526,20	3 252,21	3 400,70	3 212,80		
dont recette photovoltaïque	6 312,68	5 240,14	4 610,01	3 885,52	2 488,36	2 161,13	1 157,69		
dont subvention d'équilibre du BP	<b>58 888,32</b>	<b>64 737,68</b>	<b>64 190,42</b>	<b>69 282,80</b>	<b>73 059,09</b>	<b>74 332,53</b>	<b>76 098,87</b>	<b>480 589,71</b>	<b>80 098,29 €</b>

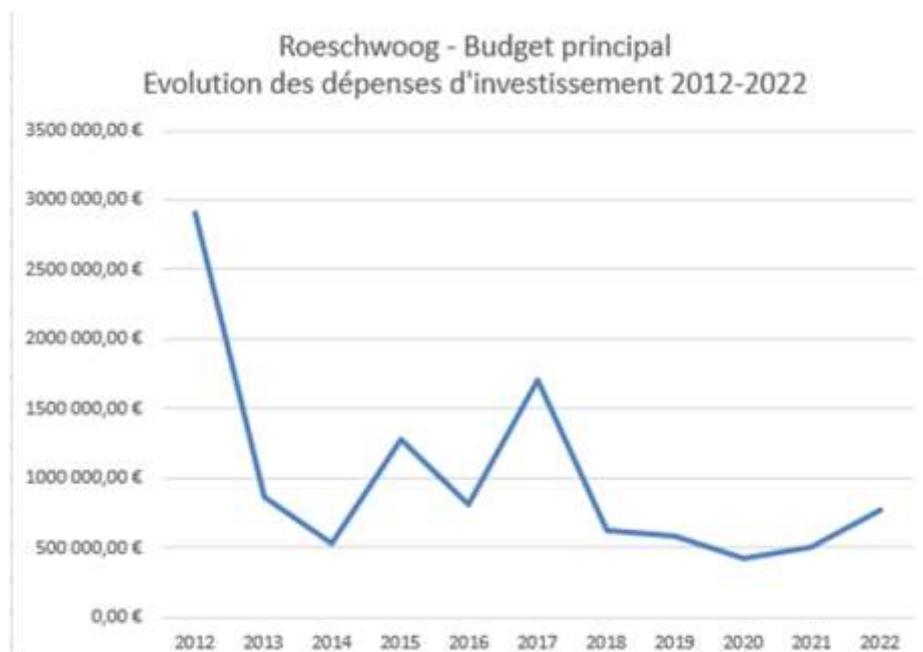


## Budget principal - charge du budget annexe MOC

<b>MOC</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 (estimé)</b>	<b>total sur 7 années</b>	<b>moyenne annuelle</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>70 785,22</b>	<b>67 758,77</b>	<b>74 650,99</b>	<b>79 950,05</b>	<b>73 884,20</b>	<b>68 355,48</b>	<b>93 327,59</b>		
dont charges salariales	11 945,36	12 283,31	14 766,25	15 329,49	16 105,69	15 780,06	16 497,29		
dont charges courantes	47 405,11	40 708,97	44 888,44	50 812,26	41 715,32	41 714,12	46 978,00		
dont subv versées aux associations	11 434,75	14 765,99	14 766,25	13 808,30	15 963,19	10 081,30	29 652,30		
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>70 785,22</b>	<b>67 758,77</b>	<b>74 650,99</b>	<b>79 950,05</b>	<b>73 884,20</b>	<b>68 355,48</b>	<b>93 327,59</b>		
dont recettes location	18 023,92	19 486,00	16 250,99	16 665,00	7 870,00	5 211,00	14 410,00		
dont participation aux charges	7 026,88	8 051,16	8 797,20	8 013,56	6 622,40	4 539,10	3 745,28		
dont subvention d'équilibre du BP	<b>44 997,22</b>	<b>40 046,56</b>	<b>48 460,70</b>	<b>53 546,69</b>	<b>59 371,80</b>	<b>58 385,38</b>	<b>63 446,21</b>	<b>368 254,56</b>	<b>61 375,76 €</b>



## Budget principal - évolution des dépenses d'investissement



## Budget principal - état de la dette

Objet du prêt	organisme prêteur	montant prêt	durée en années	année de mobilisation	fin de remboursement	avance sans intérêts	K restant dû au 1/1/2023	Remboursement 2023 Intérêts	Remboursement 2023 Capital	Charge totale 2023
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>										
réhabilitation MOC	CARSAT	391 744,00 €	20	2012	31/10/2032	avances sans intérêts	195 870,00 €	- €	19 587,00 €	19 587,00 €
réhabilitation MOC	Caisse Française du financement local	398 750,00 €	15	2011	01/08/2026	F 2,61 %	114 713,17 €	2 706,80 €	29 504,44 €	32 211,24 €
travaux de voirie	Caisse Française du financement local	50 000,00 €	15	2011	01/08/2026	F 2,61 %	14 383,93 €	339,41 €	3 699,63 €	4 039,04 €
travaux de voirie Rue Principale	Caisse d'Épargne Alsace	800 000,00 €	20	2015	31/12/2035	F 1,75 %	551 154,29 €	9 396,08 €	38 097,96 €	47 494,04 €
		<b>3 155 494,00 €</b>				<b>S/TOTAL</b>	<b>876 121,39 €</b>	<b>12 442,29 €</b>	<b>90 889,03 €</b>	<b>103 331,32 €</b>
refinancement prêts	CCM Uffried Nord	1 000 000,00 €	15	2017	05/04/2032	F 0,85 %	648 033,40 €	5 298,99 €	65 778,69 €	71 077,68 €
renov école mat	Caisse des dépôts	500 000,00 €	15	2017	12/09/2032	F 0%	333 333,35 €	- €	33 333,33 €	33 333,33 €
						<b>TOTAL</b>	<b>1 857 488,14 €</b>	<b>17 741,28 €</b>	<b>190 001,05 €</b>	<b>207 742,33 €</b>
<b>BUDGET LOTISSEMENT</b>										
Zwederlich - acquisition 29 rue de la Forêt	Crédit Agricole	500 000,00 €	10	2020	31/12/2030	F 0,59 %	400 000,00 €	2 249,38 €	50 000,00 €	52 249,38 €
						<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>2 249,38 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>52 249,38 €</b>

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 1 857 488,14 €, hors emprunt pour le lotissement Zwederlich.

Roeschwoog compte 2 334 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi la dette se monte à 795,84 € par habitant (hors emprunt lotissement).

## Fiscalité directe locale

Le Maire rappelle que le conseil municipal est appelé à voter chaque année les taux d'imposition pour la part de fiscalité qui lui revient.

Le Conseil municipal a voté une hausse de 6,5 % de ses taux en 2022 (par rapport à 2021), soit :

Taxe Foncier Propriétés Bâties (TFPB) : 29 %  
Taxe Foncier Propriété Non Bâties : 46,14 %

Les produits perçus au titre de la fiscalité directe locale s'établissent comme suit :

	2020	2021	2022
Taxe Habitation	259 737 €	5 577 €	9 133 €
Taxe Foncier Bâti	254 544 €	541 947 €	623 888 €
Taxe Foncier Non Bâti	17 797 €	18 643 €	21 157 €
<b>TOTAL</b>	<b>532 078 €</b>	<b>566 167 €</b>	<b>654 178 €</b>

## Budgets annexes MOC et Médiathèque – aide au fonctionnement des associations

Grand Livre par Article										Date : 12/12/2022 14:28
308 - COMMUNE DE ROESCHWOOG / 06 - ROESCHWOOG MOC / 2022										Section : Fonctionnement
Critères de l'édition : Présentation : Réalisé; Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui										
Date Emission	N° Bord.	N° Pièce	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC		
<b>6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</b>										
<b>Dépense</b>										
05/05/2022	10	38	SUBVENTION 2022 - PARTICIPATION ORGANISATION I	D 6574/65	ASS. SALVETEUR - SECOURISTE		700,00 €	700,00 €		
05/05/2022	10	39	SUBVENTION 2021/2022 ECOLE ASSOCIATIVE	D 6574/65	ASSOC A TOUS RYTHMES		631,72 €	631,72 €		
05/05/2022	10	40	SUBVENTION 2021/2022 ECOLE ASSOCIATIVE	D 6574/65	ASSOC ECOLE DE MUSIQUE ROESCHWOOG		2 347,10 €	2 347,10 €		
05/05/2022	10	41	SUBVENTION SUITE A LA LOCATION DE LA VAISSELLI	D 6574/65	ASSOC MOC		824,40 €	824,40 €		
05/05/2022	10	42	SUBVENTION 2021/2022 ECOLE ASSOCIATIVE	D 6574/65	ASSOC SPORTING CLUB ROESCHWOOG		2 056,18 €	2 056,18 €		
07/09/2022	13	56	SUBVENTION - PARTICIPATION ENTRETIEN TERRAIN I	D 6574/65	ASSOC SPORTING CLUB ROESCHWOOG		2 010,00 €	2 010,00 €		
07/09/2022	13	57	SUBVENTION : COMMEMORATION INCORPORATION C	D 6574/65	ASSOC MOC COMITE ORGA CELEBRATIOI		2 331,00 €	2 331,00 €		
17/09/2022	15	62	SUBVENTION ACQUISITION INSTRUMENTS DE MUSIQ	D 6574/65	ASSOC HARMONIE BORD DU RHIN		5 214,00 €	5 214,00 €		
28/11/2022	27	105	SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL R	D 6574/65	ASSOC MULTI-CULTURELLE		7 500,00 €	7 500,00 €		
28/11/2022	27	106	SUBVENTION SUITE A L'ORGANISATION DE SOIREES	D 6574/65	ASSOC MOC COMITE ORGA CELEBRATIOI		2 500,00 €	2 500,00 €		
28/11/2022	27	107	SUBVENTION COMPLEMENTAIRE - 0 90 € x 2331 h	D 6574/65	ASSOC MOC COMITE ORGA CELEBRATIOI		2 097,90 €	2 097,90 €		
08/12/2022	28	110	JUNELAGE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION SUITE	D 6574/65	ASSOC AMICALE DE PECHE DE ROESCHW		1 440,00 €	1 440,00 €		
<b>Total Dépense : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</b>				<b>Total Budgétisé</b>		<b>31 000,00 € Total Réalisé</b>	<b>29 652,30 €</b>	<b>29 652,30 €</b>		
						<b>Différence</b>	<b>1 347,70 €</b>			

Grand Livre par Article										Date : 12/12/2022 14:27
308 - COMMUNE DE ROESCHWOOG / 05 - ROESCHWOOG MEDIATHEQUE / 2022										Section : Fonctionnement
Critères de l'édition : Présentation : Réalisé; Section : Fonctionnement; Sens : Dépense; Réel/Ordre : Réel et Ordre; Compte : 6574; Multi Collectivité : Non; Multi Budget : Non; Ne pas afficher les engagements soldés : Oui										
Date Emission	N° Bord.	N° Pièce	Désignation	Imputation	Tiers	N° Eng.	Montant Budg.	Montant TTC		
<b>6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</b>										
<b>Dépense</b>										
07/06/2022	0	38 786	SUBVENTION 2022	D 6574/65	ASSOC MOC SECTION LES BENEVOLES D		400,00 €	400,00 €		
<b>Total Dépense : 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...</b>				<b>Total Budgétisé</b>		<b>600,00 € Total Réalisé</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>		
						<b>Différence</b>	<b>200,00 €</b>			

Mme KIEFER souligne qu'il aurait été intéressant de voir ce que représente la charge du budget annexe périscolaire.

Entendu l'exposé du Maire et de son adjoint en charge des Finances Roger BOEHM

Vu les résultats prévisionnels du Budget principal de l'exercice 2022

Vu le récapitulatif des projets d'investissement et du rapport sur les orientations budgétaires

Vu les travaux de la Commission Travaux des 5 décembre 2022 et 10 janvier 2023

Après discussion et débat,  
**PREND ACTE** des projets et des orientations budgétaires pour l'année 2023 proposées  
**PREND ACTE** des résultats provisoires de l'exercice 2022.

Délibération 2023/01/14 – 04 – Décision de réalisation d'une étude-diagnostic des bâtiments anciens communaux par un architecte du patrimoine

Le Maire expose que les bâtiments anciens propriété de la commune nécessitent des travaux d'entretien ou de rénovation adaptés à leurs caractéristiques. Ces bâtiments, de par leurs matériaux de construction, ne peuvent être rénovés comme les constructions plus récentes.

Le Maire propose de faire appel à un architecte du patrimoine spécialisé dans ces questions pour effectuer une étude-diagnostic du bâti communal ancien (mairie, ancien notariat, église, presbytère, foyer, chapelle), qui permettra de définir un programme pluriannuel de travaux de préservation et de rénovation.

Vu l'exposé du Maire

Considérant les problématiques de remontées d'humidité, de dégradations rencontrées sur les bâtiments anciens de la commune et la nécessité de leur rénovation énergétique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la réalisation d'une étude-diagnostic du bâti communal ancien  
**DECIDE** la prise en charge des dépenses associées  
Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

## 2. Subventions aux associations

### **Subventions de fonctionnement annuelles**

#### Subvention aux écoles associatives de Roeschwoog

#### Délibération 2023/01/14 – 05 - Décision de subvention de fonctionnement aux écoles associatives de Roeschwoog pour l'année scolaire 2022/2023 - exercice budgétaire 2023

Le Maire rappelle que chaque année la Commune verse une aide financière aux écoles associatives de la Commune. Il y aurait lieu de définir le montant à attribuer pour l'année scolaire 2022/2023. Ces subventions seront inscrites au budget de l'exercice 2023 et versées en 2023.

Les conditions d'obtention de ces subventions et aides à la licence sont les suivantes :

Les associations de la commune transmettent à la commune les noms, prénoms, domiciles et le cas échéant les numéros de licence des enfants qui sont régulièrement inscrits dans leurs écoles pour pouvoir se voir verser le montant de l'aide.

Seule une aide est versée :

- pour les enfants dont le domicile principal est Roeschwoog et qui sont inscrits dans les écoles associatives susvisées pour l'année scolaire 2022/2023
- selon l'âge des élèves déterminé dans le tableau ci-dessus

ORGANISMES/ASSOCIATIONS
Ecole de Musique - Association Harmonie Bord du Rhin – élèves de 7 ans à 16 ans
Ecole de football – Sporting Club – élèves de 6 à 14 ans
Ecole de Tennis – Tennis Club Rhinland – élèves de 6 à 14 ans
Association de Gymnastique A tous Rythmes - élèves de 5 à 18 ans

- dans le cas où l'enfant est inscrit dans plusieurs écoles, l'aide est plafonnée au plus haut montant déterminé et répartie entre les différentes écoles de façon proportionnelle.

Le Maire propose une augmentation de l'ordre de 4 % des subventions versées par élève, tout en rappelant les montants versés les deux dernières années.

	2021 (année scolaire 2020/2021)			2022 (année scolaire 2021/2022)			2023 (année scolaire 2022/2023)		
	Nombre d'élèves	Subvention/élève	Subvention versée	Nombre d'élèves	Subvention/élève	Subvention versée	Estimation Nombre d'élèves	Subvention proposée/élève	Estimation Subvention versée
A tous Rythmes	15	18,00 €	270,00 €	32	20,00 €	631,72 €	7	21,00 €	147,00 €
Harmonie Bord du Rhin	23	115,00 €	2 550,64 €	20	125,00 €	2 347,10 €	20	130,00 €	2 600,00 €
SCR	22	80,00 €	1 694,36 €	25	85,00 €	2 056,18 €	33	88,00 €	2 904,00 €
TCR	0	80,00 €	- €	0	85,00 €	- €	4	88,00 €	352,00 €
<b>TOTAL SUBVENTION VERSEE</b>			<b>4 515,00 €</b>			<b>5 035,00 €</b>			<b>6 003,00 €</b>

Il donne un exemple de montant de subvention pour un élève inscrit à l'école de musique et à la gymnastique en 2023 :

Calcul de la subvention pour l'école de musique

$$130,00 \text{ €} \times (130,00 \text{ €} : (130,00 \text{ €} + 21,00 \text{ €})) = 111,92 \text{ €}$$

Calcul de la subvention pour l'association de Gymnastique :

$$21,00 \text{ €} \times (130,00 \text{ €} : (130,00 \text{ €} + 21,00 \text{ €})) = 18,08 \text{ €}$$

Il soumet à décision du Conseil municipal le montant des subventions que la Commune souhaite verser par élève en 2023 pour l'année scolaire 2022/2023.

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir le tissu associatif local,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'attribution d'aides financières aux écoles associatives de ROESCHWOOG pour l'exercice 2023 (année scolaire 2022/2023) selon les critères de versements énoncés précédemment et comme suit :

ORGANISMES/ASSOCIATIONS	Subvention 2023 par élève
Ecole de Musique - Association Harmonie Bord du Rhin – élèves de 7 ans à 16 ans	130,00 €
Ecole de football – Sporting Club – élèves de 6 à 14 ans	88,00 €
Ecole de Tennis – Tennis Club Rhinland – élèves de 6 à 14 ans	88,00 €
Association de Gymnastique A tous Rythmes - élèves de 5 à 18 ans	21,00 €

Les crédits seront inscrits au budget MOC de l'exercice 2023 section de fonctionnement en dépense à l'article 6574.

#### Subvention aux bénévoles de la médiathèque

Délibération 2023/01/14 – 06 - Décision de subvention de fonctionnement aux bénévoles de la médiathèque de Roeschwoog pour l'exercice 2023

La section de l'association MOC « les bénévoles de la Médiathèque » permet de réaliser un travail complémentaire essentiel pour la bonne marche de la médiathèque.

Elle permet également d'assurer le fonctionnement du 3<sup>ème</sup> lieu, le « Millefeuille » inauguré mi-février 2018.

Le Maire propose le versement d'une subvention de 400,00 € comme en 2022.

Considérant l'engagement et le travail réalisé par l'association des bénévoles au service de la médiathèque,

Considérant la demande d'aide financière de fonctionnement de l'association des bénévoles de la médiathèque,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'attribution d'une aide financière à l'association des bénévoles de la médiathèque de ROESCHWOOG d'un montant de 400,00 €.

Les crédits seront inscrits au budget Médiathèque de l'exercice 2023 section de fonctionnement en dépense à l'article 6574.

### Subvention à l'association des sauveteurs secouristes

#### Délibération 2023/01/14 – 07 - Décision de subvention de fonctionnement à l'association des sauveteurs-secouristes pour l'exercice 2023

Le Maire expose que l'Etablissement Français du Sang (EFS) a pris la décision de baisser le forfait collation par donneur de sang depuis le 1er janvier 2020 afin d'uniformiser les pratiques entre les différentes régions. Ainsi, la participation de l'EFS à la collation offerte à chaque donneur est passé de 4,20 € à 3 €.

Cette décision pose problème pour la pérennité du Don du Sang à Roeschwoog.

Aussi, depuis 2020, annuellement, la Commune, afin que l'association puisse continuer à servir un vrai repas, contribue à hauteur de 700 € aux débours liés aux frais de bouche.

Le Maire propose de continuer à soutenir l'association des Sauveteurs secouristes par le versement d'une subvention d'un montant de 700,00 € pour l'année 2023.

Entendu l'exposé du Maire,

Considérant que les associations contribuent au lien social et à l'éducation à la citoyenneté,

Vu l'article L2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** le versement d'une subvention de 700,00 € à l'association des Sauveteurs secouristes de Roeschwoog afin de compenser la baisse du forfait collation et afin que l'association poursuive l'organisation du Don du sang à Roeschwoog pour l'année à venir.

Les crédits y afférant seront inscrits au budget annexe MOC de l'exercice 2023 section de fonctionnement en dépenses à l'article 6574.

### Association MOC (reversement de la location de la vaisselle et de 10% du montant des locations encaissées) selon convention)

Le Maire rappelle que la Commune sera aussi amenée à reverser à l'association MOC le montant de la location de la vaisselle, selon la convention établie en 2009.

Le montant était de 824,00 € en 2022, mais s'annonce plus élevé en 2023.

### **Subventions exceptionnelles**

#### Demande de subvention de l'association A tous rythmes

#### Délibération 2023/01/14 – 08 - Décision de subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association A tous Rythmes pour l'exercice 2023

L'association A tous Rythmes a fait part d'une demande de subvention d'un montant de 3 000 € par courrier du 20 octobre 2022 pour aider à financer l'acquisition de tee-shirt floqués avec le logo de l'association pour la nouvelle section running « Run in Woog » (35 tee-shirts) et pour les membres du comité (12 tee-shirts).

Le Maire avait présenté cette demande au Conseil municipal lors des séances du 14 novembre et du 12 décembre 2022 en proposant aux conseillers de réfléchir à une aide financière de l'ordre de 1000 €.

Il indique que cette subvention sera à prévoir au budget de l'exercice 2023, si le Conseil municipal décide d'y donner suite.

Vu la demande de subvention de l'Association A tous Rythmes du 20 octobre 2022

Vu l'article L2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que les associations contribuent au lien social et à l'éducation à la citoyenneté,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, M. Pierre HARNIST et Mme Marie-Catherine HOCH ne participant pas au vote, par 16 voix POUR,

**DECIDE** d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000,00 € à l'association A tous Rythmes pour l'acquisition de tee-shirt floqués avec le logo de l'association pour la nouvelle section running « Run in Woog » et pour les membres du comité.

Les crédits seront inscrits au budget annexe MOC de l'exercice 2023 section de fonctionnement en dépenses à l'article 6574.

### Subvention à un jeune « prometteur »

#### Délibération 2023/01/14 – 09 - Décision de subvention de fonctionnement exceptionnelle à un jeune « prometteur » pour l'exercice 2023

M. le Maire expose que le jeune Jean HARNIST, domicilié à Roeschwoog, s'est montré particulièrement investi pour notre commune à plusieurs reprises.

Il s'est impliqué dans le projet de résidence seniors en élaborant des ébauches de plans, ainsi que pour le projet « d'avenir » du camping du Staedly.

Le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à ce jeune « prometteur » qui s'est fortement engagé et qui a ainsi permis de faire mûrir plusieurs projets et dossiers étudiés par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 500,00 € à un jeune « prometteur » de la Commune qui est particulièrement investi dans les sujets d'intérêt local.

Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2023 section de fonctionnement en dépenses à l'article 6574.

### Adhésion à l'association du Mémorial Alsace Moselle

#### Délibération 2023/01/14 – 10 - Décision d'adhésion à l'association des Amis du Mémorial Alsace-Moselle

Le Maire rappelle le partenariat courant de l'année 2022 avec l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle lors des manifestations de la commémoration des 80 ans de l'incorporation de force et les visites faites dans le cadre du jumelage avec les Limousins.

Il propose l'adhésion à cette association d'intérêt local qui a pour mission de proposer des événements en lien avec l'histoire de l'Alsace-Moselle, tout en faisant la promotion du Mémorial de Schirmeck.

Une adhésion nécessite le vote d'une délibération du Conseil municipal décidant d'approuver les statuts de l'association et d'autoriser le Maire à adhérer à l'association.

La cotisation annuelle de l'association s'élève à 100 € pour les communes de 1001 à 5000 habitants.

Vu l'intérêt local de l'Association des Amis du mémorial d'Alsace-Moselle

Considérant le devoir de mémoire de l'histoire de l'Alsace

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les statuts de l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle

**AUTORISE** le Maire à adhérer à l'Association des Amis du Mémorial d'Alsace Moselle

**DECIDE** la prise en charge de la cotisation annuelle d'adhésion à l'association.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

### E. Sécurité publique

#### 3. Plan communal de sauvegarde et information sur les risques majeurs

#### Délibération 2023/01/14 – 11 – Organisation d'une réunion publique pour présenter le Plan communal de sauvegarde et le Document d'information communal sur les risques majeurs

Créé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel de gestion de crise qui doit permettre aux maires d'affronter une situation exceptionnelle sur le territoire communal (tempête, canicule, accident, inondation, catastrophe naturelle...) impliquant des mesures de sauvegarde de la population.

Arrêté par le maire, le PCS complète les dispositifs de secours des services de l'Etat. Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information et la protection des populations.

La loi dite Matras du 25/11/2021 et le décret du 20/06/2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde modifient le code de la sécurité intérieure :

Les évolutions sont :

- une extension du champ des communes soumises à la réalisation d'un PCS,
- un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) doit être désormais adopté dans tous les EPCI dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde.

Le Code de l'environnement prévoit que dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est indispensable pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Une proposition de révision du PCS et du DICRIM de la Commune a été transmise aux conseillers avec les documents de séance du conseil municipal du 12 décembre 2022 (mél du 9 décembre 2022).

La Commission Travaux lors de sa réunion du 10 janvier 2023 a étudié le projet de PCS et de DICRIM.

L'ajout du risque « grand froid » et la question du risque « attentat » se posent.

Par-delà, le Maire interroge sur les actions concrètes qui peuvent être organisées par la municipalité : création d'une « réserve communale », mise en œuvre de stock / réserves de masques, d'eau, de carburant...

Il est proposé l'organisation d'une réunion publique pour présenter les risques et les outils de gestion de crise avec :

- Présentation des obligations de la commune
- Présentation des risques
- Présentation du principe de « réserve communale »
- Discussion sur les moyens d'alerte (sirène / alerte par sms)
- Discussion sur les moyens à mettre en œuvre par la commune (réserve de matériel, exercice...).

Mme KIEFER trouve intéressant de lancer une « réserve communale ». Elle indique que dans les années soixante des personnes du village se relayaient pour surveiller les digues du Rhin lorsqu'il y avait des menaces d'inondations (la « Rhinwach »).

Le Maire explique qu'il entend par « réserve communale » un groupe de secours opérationnel qui permettrait sur le terrain de déployer des actions de secours. Cette réserve pourrait de composer de personnes volontaires et bénévoles (pompiers, infirmiers, artisans...) qui se réuniraient et s'entraîneraient quelque fois dans l'année pour apprendre à monter sur un toit et replacer quelques tuiles, tronçonner des arbres tombés sur la chaussée, aider les personnes à regagner les lieux de rassemblement...

Il demande au conseil municipal de statuer sur l'organisation d'une réunion publique.

Vu l'exposé du maire

Vu les travaux de la Commission Travaux du 10 janvier 2023 et sa proposition d'organiser une réunion publique  
Considérant la nécessité d'informer la population des risques et gestes à avoir en cas de crise

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** l'organisation d'une réunion publique pour présenter le PCS et le DICRIM, informer la population des différentes alertes possibles, des bons réflexes à avoir et pour échanger sur les actions que la commune et la population pourraient mettre en œuvre.

#### 4. Risques de délestage électrique

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier réceptionné en Mairie le 23 décembre 2022 de Mme la Préfète du Bas-Rhin informant de la préparation de l'Etat et de la gestion de crise prévue en cas de survenance d'une mesure de délestage électrique programmée.

Il présente également les informations et contacts donnés par Electricité de Strasbourg pour expliquer et savoir comment être informé des coupures.

### C. Urbanisme

Projets d'aménagements de lotissements

#### Projet d'aménagement 40 rue de la Gare

Le Maire informe le Conseil municipal que le permis d'aménager déposé pour ce projet d'aménagement a été approuvé.

Il rappelle qu'il s'agit d'un projet privé et que la Commune n'envisage pas de rétrocession des réseaux et de la voirie pour le moment (tant que la voie reste une impasse – sans plan de retournement).

Deux déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées en Mairie pour la propriété au n°40 rue de la Gare et une autre pour une partie à distraire de la propriété n°42 rue de la Gare.

#### Projet d'aménagement au n°44 rue de la Gare

Le Maire présente le permis de construire pour 5 maisons déposé pour la propriété au n°44 rue de la Gare. Le dossier ne respecte pas le règlement du PLUi.

#### Lotissement « Scierie »

#### Délibération 2023/01/14 – 12 – Avis du Conseil municipal sur le projet d'aménagement d'une nouvelle tranche du lotissement Scierie

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a eu une réunion le 6 janvier 2023 avec le propriétaire du terrain et l'investisseur qui envisage de créer une nouvelle tranche du lotissement Scierie.

*M. Frédéric DUMOULIN quitte la séance à 10h41.*

Il présente trois projets d'aménagement du promoteur et deux contre-propositions faites par la commune pour un aménagement plus cohérent, avec un bouclage qui permette un accès viaire aux fonds de parcelles des propriétés donnant rue de la Gare.

Il demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ces projets.

Il pose également la question du nombre de logements sociaux à construire souhaité et leur localisation.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les plans présentés

Considérant le souhait d'un aménagement urbanistique cohérent évitant les accès aux fonds de parcelles en arête de poisson

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DEMANDE** un aménagement alternatif comme proposé par la commune présentant un réseau viaire en boucle donnant un accès aux fonds de parcelles des propriétés donnant rue de la Gare pour éviter dans le futur des constructions en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> ligne avec des accès en arête de poisson

**DEMANDE** la construction de 10 logements sociaux

**CHARGE** le Maire des négociations avec l'aménageur en ce sens.

#### 36 rue Principale – Projet d'acquisition de terrain pour l'aménagement d'une voie douce

La propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots.

Le Maire rappelle le souhait de la Commune de réaliser une voie douce reliant le quartier Haagfeld à la rue Principale et l'inscription à cet effet au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) dans le cadre de la modification n°1 et de la révision allégée n°1 en cours, d'un emplacement réservé.

Ce dossier a été étudié et débattu à plusieurs reprises en Conseil municipal et en commission et notamment en Commission urbanisme du 3 novembre 2022.

Il précise que deux Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont parvenues en mairie pour deux des lots concernés par ce futur emplacement réservé.

Le projet de division parcellaire ne prend pas en compte l'emprise souhaitée du projet de voie douce (largeur de 1,50 mètres) de la Commune.

Le Maire indique qu'il a eu un rendez-vous avec la propriétaire le mercredi 14 décembre 2022 et l'un des acquéreurs.

Le notaire envisage un rendez-vous avec toutes les parties prenantes courant janvier.

Projet d'aménagement 11 rue Principale - avancement du projet de résidence seniors et d'un centre de santé  
Délibération 2023/01/14 – 13 - Projet d'aménagement 11 rue Principale – Mise à nu du terrain – travaux d'abattage et débroussaillage

Le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé pour la démolition du bâti principal lors de sa séance du 12 décembre 2022.

Le permis d'aménager a été déposé le 30 décembre 2022.

Le Conseil municipal devait encore statuer quant à l'abattage des arbres et la mise à nue totale du terrain.

La Commission Travaux s'est réunie le 10 janvier 2023 pour travailler sur cette question.

Considérant le calendrier envisagé pour l'aménagement du terrain et que les travaux de déboisement devront avoir lieu avant le mois de mars, avant le nichage des oiseaux et la période de reproduction des animaux, la Commission propose d'effectuer la mise à nue du terrain dès cet hiver, en une seule fois, en même temps que les travaux de démolition de la maison.

Le coût des travaux d'abattage et de débroussaillage est estimé à environ 25 000 € HT.

Trois entreprises avaient été consultées, dont deux ont répondu.

- Sté TOM Paysage : 25 000 € HT

Comprend : le défrichage au broyeur forestier des strates arbustive et herbacée, la coupe des arbres, le broyage des branches, la coupe et l'enlèvement du bois

- Pays Hache : 12 280 € HT mais ne comprend que la coupe de 30 sujets (estimation) et le triage du bois.

En sus de ce montant, il faut prévoir le passage du broyeur forestier, le broyage des branches et l'enlèvement du bois.

- Entreprise LENGERT : n'a pas répondu à la consultation.

Un devis complémentaire est attendu.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions de la Commission Travaux du 10 janvier 2023

Vu les débats et décision en séance du Conseil municipal du 12 décembre 2022

Considérant le projet d'aménagement du terrain sis 11 rue Principale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE (L. LIEBGOTT, N. ROCHE), 4 abstentions (P. HARNIST, G. KIEFER, E. SCHMITT MOERCKEL, M. HOFFARTH)

**DECIDE** la réalisation des travaux de broyage et d'abattage des arbres pour une mise à nue du terrain

à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à procéder au choix de l'entreprise qui effectuera les travaux

**AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Les crédits seront inscrits au budget annexe lotissement Brinkmann – exercice 2023.

Propositions de révision et de modification du PLUi

La Communauté de communes du Pays Rhéna a engagé des procédures simultanées de modifications n°1 et de révision allégée n°1 du PLUi.

Comme évoqué lors de la séance du 14 novembre et du 12 décembre 2022, les services de l'Etat, en tant de Personnes Publiques associées (PPA), ont émis des prescriptions et avis sur les projets de modification et de révision du PLUi.

Une séance de travail a eu lieu avec les services de la Communauté de communes du Pays Rhéna le 11 janvier 2023 pour convenir de la réponse à apporter aux observations des PPA et permettre d'engager les « négociations ».

La Communauté de communes du Pays Rhéna proposera aux services de l'Etat notamment de maintenir la relocalisation de la zone agricole AC, pour laquelle un avis défavorable avait été émis.

Toutefois, il sera donné suite favorablement aux autres préconisations impactantes faites par les services de l'Etat :

- prévoir dans le règlement dans les 50 premiers mètres du pourtour du village des toits à deux pans pour une transition paysagère
- dans les zones UJ (zones jardins), demande de clôtures à clairevoies.

## **B. Animations**

### **Retour sur les animations passées :**

#### Les Fridi vor Wihnàchte

Le Maire remercie tous les conseillers qui ont organisé, préparé, aidé au bon déroulement et au rangement de ces manifestations.

Vendredi 2 décembre : venue de Saint Nicolas

Concert à 18h30 de Cynthia Colombo

Saint Nicolas à 19h45

Il est noté que la fréquentation a été un peu moins importante que l'an passé.

Vendredi 9 décembre : Wihnàchte wie Frieher

18h30 : veillée de Noël à la médiathèque par Solange Mellinger.

Moins de 100 personnes ont participé à cette manifestation.

Vendredi 16 décembre 2022 : Fierowe party vor Wihnàchte

18h30 Animation par l'orchestre Ritchie

La fréquentation a été moins importante que l'an passé, mais il faisait très froid, ce qui a pu décourager les gens de venir.

Mardi 20 décembre 2022 : Noël des enfants à la médiathèque

17h : conte de Noël

Mercredi 21 décembre 2022 : Noël Lounge

Concert de Lucas Kocher à la médiathèque avec bar à cocktails.

Cette animation a connu un franc succès.

Pour ces manifestations, Roeschwoog Animation a enregistré un déficit d'une centaine d'euros environ, la fréquentation étant un peu moins importante qu'espérée. Les commandes avaient été calées sur les chiffres de l'année passée.

### **Manifestations à venir :**

Ce samedi 14 janvier 2023 après la séance du Conseil municipal à 9h :

Accueil des nouveaux arrivants à 11h15 avec invitation de M. le curé et des présidents d'associations.

Samedi 28 janvier 2023 : plantations d'arbres

M. Pierre HARNIST fait un retour sur les travaux de la Commission Engagement pour la planète, qui s'est réunie le 12 janvier 2023 pour faire un dernier point et pour organiser le déroulement des opérations de plantation du 28 janvier.

1) Opération « un enfant – une naissance » pour les enfants nés en 2020, 2021 et 2022

Plantation de 50 arbres à la Gaenseweid. Une trentaine de parents ont répondu pour participer à cette opération.

Le coût de l'opération estimé à près de 3 000 € TTC, se détaille comme suit :

- Acquisition de jeunes arbres : 219,54 € TTC
- Réalisation de la clôture : 2 640,00 € TTC
- Réalisation du panneau avec le nom des enfants

Un courrier sera encore adressé aux parents inscrits pour les informer des modalités pratiques et organisationnelles de la matinée.

2) Plantation par le Conseil municipal de 4 arbres à l'aire de jeux du Limousin

3) Plantation par le Conseil municipal de 13 arbres au lotissement Immenlach (accès vers les chemins d'exploitation)

Les habitants du quartier seront invités à se joindre aux conseillers pour cette action.

M. HARNIST précise que la clôture sera posée par la Sté HIBOU du 23 au 27 janvier 2023. La Sté BRENNER interviendra les 16 et 17 janvier pour préparer le terrain. Les travaux de réalisation du pump track ont été engagés le 13 janvier 2023.

Il fait part également de la proposition de la Commission pour la plantation d'une haie champêtre le long de la route vers le Staedly côté du chemin de la trame verte à l'endroit où des travaux d'abattage et d'élagage ont été effectués par la Sté LEHMANN fin décembre 2022.

Samedi 4 février 2023 :

Soirée conviviale de l'association Roeschwoog Animation

Nettoyage de printemps le 18 mars 2023

Journée citoyenne le 13 mai 2023

Du 22 au 25 juin 2023 – jumelage avec les Communes de Veyrac et de Verneuil sur Vienne

Dans le cadre du jumelage, il est proposé d'organiser un séjour dans le Limousin lors des ostensions dont les plus importantes ont lieu à St Junien.

Un recensement des participants est effectué. Un tiers des conseillers ne pourrait pas y participer.

Toutefois, il est envisagé de maintenir ce déplacement et de convier les habitants de Roeschwoog à venir.

## **Divers**

### Dépôt sauvage de déchets

Il est signalé un nouveau dépôt sauvage de déchets vers Neuhaeusel.

### Ancien notariat – 14 rue de Fort Louis

Un dégât des eaux a eu lieu ce 13 janvier dans le logement n°2.

Le Maire n'ayant plus d'autre point à aborder et aucun conseiller ne demandant la parole, il clôt la séance à 11h15.

### Liste des délibérations :

Délibération 2023/01/14 – 01 - Désignation d'un secrétaire de séance

Délibération 2023/01/14 – 02 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Délibération 2023/01/14 – 03 – Débat d'orientation budgétaire – investissements 2023

Délibération 2023/01/14 – 04 – Décision de réalisation d'une étude-diagnostic des bâtiments anciens communaux par un architecte du patrimoine

Délibération 2023/01/14 – 05 - Décision de subvention de fonctionnement aux écoles associatives de Roeschwoog pour l'année scolaire 2022/2023 - exercice budgétaire 2023

Délibération 2023/01/14 – 06 - Décision de subvention de fonctionnement aux bénévoles de la médiathèque de Roeschwoog pour l'exercice 2023

Délibération 2023/01/14 – 07 - Décision de subvention de fonctionnement à l'association des sauveteurs-secouristes pour l'exercice 2023

Délibération 2023/01/14 – 08 - Décision de subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'association A tous Rythmes pour l'exercice 2023

Délibération 2023/01/14 – 09 - Décision de subvention de fonctionnement exceptionnelle à un jeune « prometteur » pour l'exercice 2023

Délibération 2023/01/14 – 10 - Décision d'adhésion à l'association des Amis du Mémorial Alsace-Moselle

Délibération 2023/01/14 – 11 – Organisation d’une réunion publique pour présenter le Plan communal de sauvegarde et le Document d’information communal sur les risques majeurs

Délibération 2023/01/14 – 12 – Avis du Conseil municipal sur le projet d’aménagement d’une nouvelle tranche du lotissement Scierie

Délibération 2023/01/14 – 13 - Projet d’aménagement 11 rue Principale – Mise à nu du terrain – travaux d’abattage et débroussaillage